



Prométerre MAG

N° 12 Octobre 2021

Bulletin trimestriel de Prométerre

Association vaudoise
de promotion des métiers de la terre
Avenue des Jordils 1-3
1006 Lausanne
www.prometerre.ch

Crédit carbone

CHANCE À SAISIR

pp. 6-7

Edito: Greenpeace
se trompe de cible p. 3

Présence du loup: quelles
mesures de protection? pp. 2-3

Impôt à la source:
changement de système p. 4

Dégâts des intempéries:
aides à la trésorerie p. 5



Loups et troupeaux

Efficaces, les mesures de protection?

Nicolas Messieux
Grégoire Nappey

Seul ou en meutes, le loup sévit dans les Alpes et le Jura vaudois. Depuis l'an passé, il attaque aussi des bovins en estivage. Mais peut-on l'éviter?

De retour sur nos reliefs, le loup sévit. Il attaque les moutons, les chèvres et, phénomène nouveau, les bovins (veaux et génisses) en estivage. Or, l'indemnisation pour perte de bétail ne fonctionne que si une protection est en place. Mais quelles sont ces dispositions

et dans quelle mesure sont-elles efficaces? Qu'il s'agisse d'empêcher le prédateur d'accéder aux bêtes, de l'effaroucher, de modifier son comportement ou de l'abattre, les actions possibles en Suisse ne sont jamais des garanties absolues et consistent plutôt à tenter d'éviter des dégâts trop importants.

Accès au troupeau

Pour empêcher le loup de nuire au bétail, on utilise des clôtures

ou des filets, idéalement électrifiés. Les filets sont plus rapides à déployer pour délimiter un espace de pâture ou un parc de nuit à l'abri des prédateurs; les clôtures, plus solides, sont réservées pour les espaces fixes. Selon la topographie des lieux (escarpement, végétation), elles s'avèrent complexes et longues à installer et les loups peuvent apprendre à les passer. Le risque aussi est de compliquer la circulation de la faune et des promeneurs.

La solution du bâtiment en dur (étable ou bergerie) met les animaux à l'abri. Les conditions de vie y sont néanmoins moins idéales pour les bêtes en empêchant la stabulation libre et la surface pâturée totale est réduite puisque les pâturages plus éloignés ne peuvent plus être utilisés.

Effaroucher le loup

Les bergers n'ont pas pour fonction de surveiller leur troupeau 24 heures sur 24, occupés qu'ils peuvent être à bon nombre d'autres tâches dans les alpages. Une présence spécifique contre le loup implique donc une personne supplémentaire, ce qui est coûteux et compliqué.

L'association suisse Oppal met à disposition des bénévoles qui restent sur les alpages. Les loups

devenant de moins en moins effrayés par les humains, cette protection risque de perdre en efficacité.

Les chiens représentent le pilier de la protection des troupeaux ovins et caprins. Ils montent la garde, repèrent le loup et avertissent le berger; certains vont au contact du loup pour se battre, au risque de se faire tuer. Mais ils posent aussi problème car ils peuvent attaquer les promeneurs et leurs propres chiens, de même que provoquer des dégâts à la petite faune locale. Dans le contexte bovin, le bétail peine à les différencier du loup.

Une idée récente est de «remettre des cornes» aux vaches qui estivent

Les ânes, voire les lamas, ont été présentés comme solution possible. Une méthode ancestrale, mais qui a aussi ses limites. Si l'âne a l'avantage de se tenir avec le troupeau et de pouvoir lutter contre un, voire deux loups, il ne pourra rien faire contre une meute, dont il peut aussi devenir une cible. En outre, son efficacité reste variable et l'effet nouveauté pour le prédateur demeurera de courte durée.

Une autre idée récente est de

«remettre des cornes» aux vaches qui vont à l'alpage. Mais cela renvoie à la problématique inhérente aux cornes (blessures, etc.). Ceci dit, la présence de vaches adultes pour protéger veaux et génisses demeure efficace.

Il existe des dispositifs analogues aux épouvantails, les «fladrys». Ces bandes colorées disposées sur un fil, électrifié ou non, font appel au réflexe de «néophobie» (peur de la nouveauté) du loup. Leur utilité est discutée. Ils semblent surtout intéressants comme «première protection» quand le loup colonise une nouvelle zone. Autre possibilité, les «fox lights», des dispositifs lumineux simulant une présence humaine. Pour défendre les brebis, il existe aussi des colliers repoussants. Ceux-ci émettent des ultrasons répulsifs dès que leurs capteurs mesurent une situation de détresse.

Tirs de régulation

Modifier le comportement du loup en refaisant de lui un «animal sauvage», c'est ce que souhaitent souvent éleveurs et bergers. En effet, un loup qui chasse surtout le bétail et s'approche des maisons n'est, à leur sens, pas «naturel». Il conviendrait donc de lui redonner la «peur de l'humain», au moyen non seulement de tirs de régulation, mais aussi de effarouchement, mais aussi de régulation. Abattre un ou plusieurs individus après une attaque revient à «punir» une meute.

Le loup est protégé par la Convention de Berne, dont l'article 9 prévoit néanmoins des exceptions pour tirer des animaux si les mesures de protection se révèlent inefficaces. Cela permet à l'OFEV (Office fédéral de l'environnement) de délivrer des

autorisations de tir sur demande des cantons et selon des critères précis. C'est ce qui a été fait après les premières attaques de cet été dans le Jura vaudois, mais sans qu'un tir puisse se concrétiser (en tout cas à l'heure de mettre sous presse ce Prométerre MAG).

Selon le biologiste Jean-Marc Landry, le tir est efficace pour éliminer des individus qui ont appris des traits problématiques, comme sauter par-dessus les clôtures de protection ou attaquer les bovins. On évite ainsi leur transmission à d'autres loups ou une dispersion géographique. Mais le sujet fait débat. Les défenseurs du loup critiquent les tirs «à l'aveugle» parce que, selon eux, ils déstructurent les meutes et accroissent ainsi la pression prédatrice. En face, on voit dans les tirs la possibilité de limiter la pression, en diminuant le nombre de prédateurs. Et de faire peur au loup, en lui montrant que l'homme est dangereux pour lui.

Les revendications de Prométerre

Durant l'été, l'association a suivi la situation de près et a organisé une séance d'information sur le terrain en août. Prométerre a également apporté son soutien aux éleveurs et bergers lors du feu de solidarité allumé à Mollens le 17 septembre. Alors que les mesures de protection proposées pour les bovins s'avèrent soit impossibles, soit insuffisantes, soit trop contraignantes, un cadre doit être fixé pour que les tirs de régulation puissent intervenir beaucoup plus rapidement et aussi sur les individus adultes, démarche que le Département de l'environnement mène actuellement auprès de l'OFEV. En outre, Prométerre est favorable à une indemnisation forfaitaire des amodiataires, qui s'ajouterait au remboursement des coûts liés aux mesures de protection et à l'indemnisation des dommages causés, pour les pertes économiques collatérales jusque-là non reconnues. Une interdiction de fréquentation de certains sentiers ou chemins dans des zones de pâture devrait être aussi envisagée pour assurer la sécurité des promeneurs vis-à-vis du bétail bovin devenu craintif ou défensif. Enfin, les ressources en vulgarisation pour la protection des troupeaux doivent être revues à la hausse, démarche qui est en cours.

ÉDITO



Greenpeace se trompe de cible

Luc Thomas, directeur

L'organisation écologiste a adressé au Parlement fédéral une pétition pour dénoncer le soutien que la Confédération apporte à la promotion des marques «Viande Suisse» et «Suisse Garantie». Elle y invoque le fait qu'une part des fourrages utilisés en Suisse est importée. À la lecture de ce texte et des documents qui s'y réfèrent, la remise en cause de ce soutien fait figure de hameçon politique pour faire passer un message plus vaste. En mettant en avant la crise du climat et de la biodiversité, il se livre à une attaque en règle de la politique agricole, de la production animale en particulier.

Greenpeace promeut une vision de l'agriculture suisse qui, au nom de la durabilité, devrait renoncer aux intrants de synthèse — engrais et phytos. Mais aussi, et surtout, à l'affouragement du bétail avec des plantes, importées ou indigènes, pouvant être utilisées pour l'alimentation humaine. Une telle exclusion signifierait la fin des fourrages concentrés à base de blé, orge ou soja. Cela condamnerait la production de porcs et de volailles et fragiliserait celle des bovins. Avec sa pétition, l'ONG tente une percée dans cette direction.

Conséquences naturelles du métabolisme des êtres vivants, l'agriculture est émettrice de gaz à effet de serre (GES), dont la majeure partie provient de la détection animale. Depuis les premières conférences sur le climat, des efforts constants sont cependant déployés pour en réduire l'impact. Ainsi, les GES émis par la production de denrées alimentaires ont pu être réduits de 16% depuis 1990, soit légèrement plus que leur diminution globale en Suisse. L'agriculture n'a donc pas à rougir et il n'est en rien justifié d'en faire un bouc émissaire.

«Il n'est en rien justifié de faire de l'agriculture un bouc émissaire»

Quelles seraient les conséquences de ce que préconise Greenpeace? Selon les chiffres de l'ONG elle-même, les effectifs de bétail bovin devraient être réduits de 15%, ceux de porcs de plus de 60%, alors que l'engraissement des poulets serait condamné à disparaître. Nous devrions donc importer les produits carnés et les œufs afin de satisfaire une demande qui, elle, resterait inchangée, l'action de Greenpeace n'ayant aucun effet contraignant sur ce plan. Au final, on remplacerait des achats de fourrages à l'étranger par des importations de viande produite dans des conditions moins durables qu'en Suisse. Loin d'engendrer un quelconque profit écologique ou éthologique, une telle substitution serait au contraire nuisible sur l'un et l'autre de ces deux plans.

On soulignera enfin que les marques incriminées n'induisent pas le consommateur en erreur puisqu'elles attestent d'une production de denrées alimentaires, en particulier la viande, bel et bien réalisée en Suisse, dans le respect de notre réglementation. Certes, ces labels n'excluent pas le recours à des fourrages importés, mais ceux-ci doivent satisfaire aux mêmes exigences que les indigènes, dont l'absence d'OGM.

Si l'objectif de Greenpeace est de réduire la consommation de viande sur notre planète, nous l'invitons à s'adresser directement aux consommateurs au lieu de cibler l'agriculture en cherchant à la décrédibiliser.



Un loup parmi trois bovins durant la nuit, cet été dans le Jura vaudois. Image prise avec une des caméras thermiques installées par la Fondation Jean-Marc Landry.

Impôt à la source Quel calcul pour les saisonniers?

Grégoire Nappey

L'impôt à la source nouvelle formule rend plus complexe la procédure fiscale pour les travailleurs saisonniers étrangers. Pour s'y retrouver, Terremploi peut être d'une aide précieuse.

Nom, prénom, lieu d'activité, numéro de sécurité sociale, salaire brut et taux unique à 8%: jusqu'ici l'imposition à la source des travailleurs saisonniers agricoles et viticoles était assez simple à gérer pour les employeurs. D'autant que le canton de référence était celui de leur siège social. Mais si ce régime reste toléré cette année, il faudra appliquer le nouveau système, plus complexe, l'an prochain.

Pourquoi changer? Après un arrêt du Tribunal fédéral de 2010, la Confédération a dû réformer le système suisse. Cette modification vise à se mettre en conformité avec les obligations internationales et à harmoniser la pratique dans le pays. Elle instaure une égalité de traitement entre les personnes soumises à l'impôt source et celles relevant de l'impôt ordinaire.

Vue de l'agriculture, cette réforme concerne les saisonniers domiciliés à l'étranger et employés dans les exploitations viticoles pour les effeuilles, les vendanges, ou la cueillette de fruits et légumes. Dès le 1^{er} janvier 2022 au plus tard, les employeurs devront se livrer à une extrapolation du salaire brut soumis à l'impôt source, au taux d'occupation annuel de 100%, soit 2160 heures par an. Puis ils devront rechercher le taux déterminant dans la table des barèmes correspondant au revenu estimé. Le calcul consistera alors à multiplier le salaire brut effectif

par le taux adéquat. Enfin, il faudra payer chaque semestre au fisc tous les impôts source retenus.

Au processus plus complexe, s'ajoute le fait que la perception dudit impôt se fera par le canton de domicile ou de séjour du salarié; les employeurs devront donc s'enregistrer auprès des administrations fiscales de tous les cantons concernés. En outre, les données récoltées seront plus nombreuses (situation familiale) et donc pas toujours faciles à obtenir ou à justifier: si des informations font défaut, le barème le plus élevé de chaque catégorie sera appliqué... Enfin, le taux d'imposition, jusqu'ici unique, sera lié à la situation personnelle au moment du paiement ou de l'imputation de la prestation imposable, mais aussi aux éventuelles autres activités lucratives.

Ce système est déjà applicable. Ceux qui s'y plient de suite et en suivant scrupuleusement ce qui est attendu d'eux bénéficieront «d'une commission de perception de 1%», promet le fisc. Qui laisse aussi une «marge de tolérance» pour 2021. L'an prochain en revanche, il faudra s'adapter.

Dans ce contexte, Terremploi est prête à épauler les employeurs. Elle met une check-list de contrôle à leur disposition et peut effectuer le calcul du salaire à payer avec les retenues fiscales et charges sociales. Enfin, elle est aussi disponible pour la déclaration de tous les impôts source retenus et leur règlement au fisc. Pour bénéficier de ces prestations, il suffit d'adhérer à Terremploi. (GNAP)

Renseignements: 021 966 99 99



Dès 2022, le calcul de l'impôt à la source sera bien plus compliqué pour les employeurs.

Inspiration étoilée pour les collaborateurs de Prométerre

Rendez-vous traditionnel pour tous les collaborateurs, le séminaire interne a accueilli cette année Franck Giovannini qui a livré de bonnes recettes... pour le travail en équipe.

Les collaborateurs de Prométerre connaissent deux temps forts collectifs dans l'année: le rallye en juin et le séminaire interne en septembre. Des moments privilégiés où tout le monde peut se retrouver et échanger, alors que le reste du temps les équipes sont réparties dans les quinze filiales de l'association. Après les annulations de 2020, un rallye séquencé sur une semaine, Covid oblige, avait pu avoir lieu en juin. Mais le séminaire du 10 septembre a revêtu un attrait particulier car les quelque 180 collègues ne s'étaient pas revus ainsi depuis... deux ans.

Au menu de cette journée organisée à Bioley-Orjulaz figuraient différentes communications de la direction sur la vie de l'entreprise et les dossiers phares en cours. L'après-midi, une animation favorisant la connaissance des uns et des autres était au programme. Enfin, le soir, une séquence en toute convivialité était proposée aux collaborateurs souhaitant y participer.

La tradition du séminaire est aussi de recevoir un invité dont l'expérience est inspirante. Cette année, c'est Franck Giovannini, chef étoilé du restaurant de l'Hôtel de Ville à Crissier, qui s'est exprimé. Avec une belle spontanéité, le chef a présenté les dynamiques mises en place avec son imposante équipe. Révélant une personnalité à la fois humble et passionnée, le cuisinier a montré comment il concilie créativité, rigueur et responsabilité collective. Et un souci permanent du produit frais, sain, de qualité et de proximité. Autant de préceptes que l'équipe de Prométerre a savourés. (GNAP)



Franck Giovannini a livré une conférence passionnante.



Pour mieux servir les membres de Prométerre, le renforcement des liens entre les équipes était au programme du séminaire, via des défis collectifs.

En bref

Nouveau crédit-cadre

Le Conseil d'État propose un crédit-cadre de 30 millions de francs pour financer les contributions cantonales aux améliorations foncières entre 2021-2023. Le renouvellement des moyens cantonaux destinés à soutenir les investissements

dans les structures agricoles concerne principalement les bâtiments ruraux, en plaine comme en montagne, les ouvrages assurant une meilleure protection des eaux, l'adduction d'eau en alpage et pour l'irrigation, ainsi que les projets collectifs de développement dans le territoire rural. (CHA)

Intempéries Un guichet pour mieux faire face

Daniel Kämpf

À l'issue d'une saison 2021 compliquée par la météo, l'Office de crédit agricole de Prométerre a mis en place un accompagnement en cas de finances mises à mal. Explications.

En plus des restrictions liées à la Covid-19 et aux débats nourris sur les votations du 13 juin, l'année 2021 restera dans les annales comme un exercice agricole pour le moins décevant. Contrairement aux aléas climatiques des dernières années, c'est, cette fois-ci, l'ensemble de la profession qui est frappée. Le gel de printemps, la grêle, les précipitations abondantes, les difficultés techniques lors des récoltes ou encore les maladies sont autant de facteurs qui ont mis à mal le moral des professionnels et laissé des traces dans la trésorerie des exploitations. Et ce n'est pas fini.

Si aucune branche de production n'a été épargnée, les conséquences sur les exploitations vaudoises peuvent être très variables de l'une à l'autre. Même constat quant à la solidité financière pour affronter des pertes de récolte. Une solution unique à large échelle ne peut, dès lors, pas être mise en œuvre.

Ceci dit, l'Office de crédit agricole (OCA) de Prométerre a néanmoins publié sur son site internet un formulaire d'annonce pour les difficultés financières liées spécifiquement aux pertes subies en 2021. Ce portail s'inscrit en marge du canal traditionnel de demandes d'aides financières en tous genres



Les betterwheat font partie des cultures qui ont été particulièrement touchées par les dégâts liés à la météo cette année.

(constructions, reprises, etc.) et ne sera actif que jusqu'au 31 janvier 2022.

A réception de la requête, un expert de l'OCA prend contact avec la personne afin de trouver la ou les solutions les mieux adaptées. Différentes possibilités d'aide existent :

- Suspension de remboursement des échéances FIA (fonds d'investissement agricole) et FIR (fonds d'investissement rural), pour autant que ce soit encore possible et que l'effet soit significatif. Cette mesure est simple et rapide à mettre en place, avec un impact minime sur le long terme.

- Report au nominal ou augmentation du cautionnement de compte

courant OVCA (Office vaudois de cautionnement agricole). Cette solution met à disposition de la trésorerie relativement coûteuse, mais évite de reporter les remboursements ou de plomber l'endettement à long terme.

- Possibilité d'octroi d'un prêt FIA-AEP (aide aux exploitations paysannes). Cette possibilité est plus compliquée à instaurer, mais permet, dans certains cas, de refondre complètement l'endettement et la charge de remboursement qui y est liée, au travers d'un crédit d'investissement sans intérêt.

- Augmentation du prêt hypothécaire bancaire. Cette solution simple à établir et indolore sur le plan de la trésorerie grignote malheureusement des possibili-

tés futures d'investissement. D'un point de vue stratégique à long terme, cette option est donc peu judicieuse, puisqu'elle lisse sur une longue période de remboursement le manque à gagner d'une seule année. S

- Fonds suisse de secours pour dommages non assurables. Ce levier peut être activé dans de rares cas ne pouvant faire l'objet d'aucune couverture d'assurance (parcelles encombrées par un glissement de terrain, par exemple). L'OCA se charge alors de transmettre la demande auprès des instances concernées.

Quelle que soit la mesure choisie, une demande peut être déposée en ligne (www.prometerre.ch/oca) ou par téléphone au 021 614 24 33.

Sofia fête 15 ans et 194 millions de francs de projets

Grâce à la société de financement de Prométerre, les taux hypothécaires ne sont plus majorés pour les agriculteurs.

Au début des années 2000, l'accès aux prêts hypothécaires était compliqué et les taux plus élevés pour l'agriculture et la viticulture. Pour mettre fin à cette discrimination, Prométerre a créé Sofia en 2006, une structure de financement gérée par l'Office de crédit agricole (OCA).

En 15 ans, Sofia SA a financé pour



Claude Baehler, Natacha Savicev, Daniel Kämpf et Luc Thomas.

194 millions de francs de projets. Elle compte aujourd'hui environ 250 clients représentant 124 millions de francs de prêts, refinancés auprès de ses partenaires Credit Suisse et Retraites Populaires.

Depuis sa création, les taux hypothécaires n'ont cessé de baisser et la majoration de taux pour l'agriculture a fondu dans la plupart des établissements bancaires. Cet anniversaire a été célébré le 22 septembre à Grandvaux en présence de clients et de partenaires. (DKÁ)

Couverture sociale pour toute la famille paysanne

Une campagne de sensibilisation nationale visant en particulier les conjointes vient de débiter. Prométerre y participe activement.

«Que faire si j'ai aussi des projets pour ma retraite?» «Que se passe-t-il si nous nous séparons un jour?» Ces questions, et quelques autres, figurent en exergue d'une importante campagne lancée dans toute la Suisse par l'Union suisse des paysans, l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales, Agrisano et Prométerre.

Sous le titre «Prendre ses responsabilités. S'équiper pour la vie», la démarche vise à améliorer la couverture sociale des paysannes et des familles paysannes dans leur ensemble. «Aujourd'hui, estiment les quatre organisations, encore trop peu de femmes disposent d'une couverture sociale individuelle suffisante et de leur propre revenu, alors que cela serait possible ou sensé du point de vue de l'exploitation.»

Une anticipation essentielle

Anticiper des situations de vie difficiles, un accident ou simplement la retraite: on y pense peut-être parfois, mais ce ne sont pas toujours des perspectives agréables et l'on reporte souvent la réflexion. Pour y remédier, une plate-forme en ligne (ma-situation.ch) a été développée. Via une check-list, elle propose une sorte de diagnostic de la situation de couverture sociale, pour soi-même et l'ensemble de la famille.

Quelques clics suffisent à faire le point sur les dispositions déjà prises et, surtout, sur celles qui font défaut. Dans la foulée, une demande de conseil ou d'accompagnement (auprès du Département Assurances de Prométerre dans le canton de Vaud) peut être effectuée. (GNAP)

Renseignements

Informations et check-list pour l'évaluation de ses besoins: ma-situation.ch
Département Assurances de Prométerre, 021 966 99 99
frv@prometerre.ch
www.prometerre.ch

Crédits carbone Le CO₂, ça peut rapporter



Grâce au stockage du CO₂ dans les sols, les couverts végétaux représentent un moyen efficace pour l'agriculture d'apporter sa pierre à l'édifice dans la lutte contre les gaz à effet de serre.

Aude Jarabo et Grégoire Nappey

Sur le front contre le réchauffement climatique, l'agriculture a sa part de travail à effectuer en tant qu'émettrice de CO₂. Mais elle fait aussi partie de la solution et peut même en tirer des avantages financiers grâce aux crédits carbone. Voici comment.

L'enjeu est dans tous les esprits. Il est énorme, à l'échelle de la planète. Depuis l'ère industrielle, les activités humaines ont engendré une augmentation exponentielle de l'émission de gaz à effet de serre (GES). Conséquence: la terre se réchauffe avec des effets dramatiques à de nombreux égards. Une majorité d'experts s'entendent sur l'urgence de limiter le plus possible le phénomène — à ce stade irréversible tant il est puissant. Toutes les activités humaines sont concernées, du consommateur au producteur de biens économiques.

Dans ce contexte, l'agriculture occupe une place particulière. Certes, elle fait partie des émetteurs de CO₂. À lui seul, l'élevage, par les bovins éructant du méthane en particulier, se veut responsable d'environ deux tiers des émissions de GES par l'agriculture suisse. Mais il faut aussi prendre en

compte les émissions liées aux carburants des machines agricoles, à la fabrication d'engrais minéraux ou au cycle de l'azote (gestion des fertilisants organiques).

À contrario, les professionnels de la terre peuvent aussi contribuer à capter du carbone dans l'atmosphère pour le stocker dans les sols ou dans la biomasse (arbres, haies...): tout dépend de leurs pratiques (épandage d'engrais de ferme, compostage, couverts végétaux, etc.). En résumé, l'agriculture dispose de deux moyens d'apporter sa part d'amélioration à la problématique du carbone: réduire ses émissions et stocker durablement du CO₂ dans ses sols. C'est même le secteur économique qui a, de loin, le plus gros potentiel, à la fois efficace sur un plan environnemental et économiquement intéressant.

Économiquement? Oui, car cette participation à l'effort commun peut être rémunérée via le système des crédits carbone. Il s'agit en fait d'un marché, dont le principe de base est que ceux qui ne réussissent pas à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à leurs activités compensent en ache-

tant aux bons élèves leur réduction d'émissions. Si l'on simplifie davantage encore, il y a une offre et une demande, génératrices d'un marché, parfois spéculatif. À la fois émettrice et limitatrice, l'agriculture peut donc bénéficier de deux types de crédits carbone: ceux qui rémunèrent les efforts de réduction et ceux qui valorisent le stockage.

Un système de transactions

Plus précisément, comment cela fonctionne-t-il? La Loi sur le CO₂ oblige les plus gros pollueurs (pétroliers, cimentiers, industrie du verre...) à compenser leurs émissions. Ils doivent payer une taxe, reprendre des quotas non utilisés à une autre entreprise, ou encore acheter des projets de compensation extérieurs. Ces démarches sont très encadrées et ne laissent que peu de place à l'agriculture. D'autres entreprises, comme Nestlé, s'engagent volontairement parce que cela s'impose vis-à-vis de leurs concurrents. Ici le cadre est bien plus libre, mais en revanche parfois moins fiable.

Le marché d'acquisition de crédits carbone est ouvert à des porteurs de projets volontaires qui pro-

Le porteur dudit projet peut ensuite vendre ses attestations CO₂ à l'une des entreprises soumises à obligation. Ce mécanisme peut par exemple s'activer avec des installations d'énergie renouvelable (biogaz), des procédés d'économie et substitution d'engrais ou du stockage de CO₂ dans les produits en bois. En parallèle, le marché «volontaire» du carbone se développe avec des tarifs plus avantageux que sur le marché obligatoire. Et dans le cas où l'on cherche à compenser une émission, qu'on soit entreprise ou particulier, on peut recourir à des intermédiaires qui se chargeront de dénicher un projet et de gérer la transaction.

Vers une bourse carbone agricole vaudoise?

C'est dans ce dernier cas de figure que Prométerre réfléchit à un système propre accompagnant sur le marché volontaire la vente de crédits carbone à des entreprises locales souhaitant compenser leurs émissions. Elles sont en effet nombreuses à chercher des projets dans ce but, mais les ouvertures dans la chaîne de valeurs locale restent encore maigre. Une telle offre pourrait ne pas se restreindre aux installations de biogaz, auxquelles on pense toujours en premier, mais tabler sur des réductions d'émission à l'échelle de l'exploitation, via les carburants par exemple.

Ce mécanisme transitoire (acheter des crédits carbone, c'est mieux que de ne rien faire) encourage l'agriculture à faire les investissements et changements nécessaires pour répondre aux enjeux climatiques et atteindre la neutralité carbone. Le marché de ces crédits se présente donc comme une source de revenus supplémentaires à explorer. Comme évoqué plus haut, il s'agit de mettre en vente soit des équivalents CO₂ non émis (par exemple réduction des émissions de méthane) soit des quantités de CO₂ stockées (biomasse, sol... mesurables sur plusieurs années). Cette réflexion, dans laquelle Prométerre s'est engagée, nécessite également de labelliser les crédits carbone via une méthodologie d'évaluation des réductions et séquestrations élaborée avec des partenaires privés.

Au niveau de l'association, difficile d'être plus concret aujourd'hui. Mais le sujet demeure en cours d'étude et d'évaluation, afin de proposer aux professionnels vaudois de la terre des solutions durables et adaptées, dès que possible. L'objectif est qu'ils puissent jouer un rôle à leur mesure dans ce grand défi mondial, tout en étant assurés d'être les bénéficiaires des revenus de ce marché.

En bref

Prévoyance: une épargne qui rapporte

Placer de l'argent en vue d'une épargne pour la vieillesse, tout en obtenant un taux d'intérêt intéressant (3% en 2019, 2% en 2020 versés par la FRP): c'est possible en investissant dans la prévoyance professionnelle, via un versement supplémentaire de cotisation «rachat». La démarche est gratuite. Le capital reste garanti et ne fluctue pas selon les aléas boursiers. Par ailleurs, en déduisant des impôts le montant versé au titre de rachat, les gains peuvent vite se révéler importants. Si, par exemple, le taux d'imposition fiscal est de 25% (sur la tranche haute du revenu), un gain avec effet immédiat sur le placement de 25% est réalisable, soit un quart du versement remboursé par les impôts. Pour un placement sans risque, c'est de loin le meilleur investissement. Il faut néanmoins prévoir à l'échéance du contrat, soit entre l'âge de 60 et 70 ans, une imposition fiscale d'environ 8 à 10% en cas de retrait du capital. Pour bénéficier d'une déduction fiscale sur 2021, contacter la FRP ou le service d'affiliation en vue d'un versement avant la fin de l'année. (DGA)

Aménagement du territoire: modifications en vue

Le Conseil des États a mis en consultation des modifications de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), qui doivent servir de contreprojet indirect à l'initiative populaire dite Paysage. Cette nouvelle version de la deuxième révision de la LAT concerne le territoire hors zone à bâtir. Prométerre accepte d'entrer en matière sur ce projet dans la mesure où il affiche une prépondérance des besoins de l'agriculture, ainsi que des constructions et installations conformes à

la zone agricole. Les possibilités matérielles d'utiliser le territoire, en dehors des zones à bâtir, doivent toutefois être en phase avec l'évolution de la politique agricole. Prométerre rappelle la nécessité pour les exploitants, non seulement de pouvoir déployer toutes leurs activités en zone agricole, mais aussi de pouvoir s'y loger décemment. (CHA)

Patrimoine: impliquer les agriculteurs

La préservation de la biodiversité agricole n'a de sens et de résultats probants qu'avec le concours volontaire et une implication véritable des agriculteurs concernés. Prométerre profite de la mise en consultation du projet de révision de la législation cantonale sur la protection de la nature pour le rappeler. Dans un contexte de restrictions croissantes dans le territoire, Prométerre demande que le canton indemnise équitablement toute contrainte de protection ou de gestion des milieux naturels agricoles, et qu'il introduise un droit de recours pour les organisations agricoles, équivalent à celui des ONG environnementales. (CHA)

Succès pour Terre Vaudoise

Le succès du nouveau concept d'épicerie accessible 7 jours sur 7, de 6h à 22h en plein Lausanne dépasse les attentes. Depuis son ouverture à la fin du mois d'août, le lieu a accueilli plus de 1'500 visiteurs et compte déjà sur des habitués. Conçu par Terre Vaudoise, habillé par l'École cantonale d'arts de Lausanne et situé au carrefour de la Croix-d'Ouchy, le point de vente permet autant de faire ses courses que de se restaurer à midi lorsqu'on travaille dans le coin. Le tout en self-service. (PMT)



Double anniversaire Clôture en beauté

Ils étaient 300: collaborateurs, partenaires, officiels, amis de l'agriculture. Toutes et tous ont participé le 3 septembre à la soirée de clôture du double anniversaire de la Chambre vaudoise d'agriculture (CVA, 100 ans) et de Prométerre (25 ans). Un hôte de marque avait même fait le déplacement à la Marive, à Yverdon: le président de la Confédération et ministre de l'Agriculture, Guy Parmelin.

Un savoureux apéritif d'initiation servi par Terre Vaudoise, puis une partie officielle agrémentée de discours, vidéos et remises de dons ont précédé le spectacle surprise offert à l'assistance: «Multiple» de Yann Lambiel, qui n'a pas tous les jours l'occasion de se produire devant ceux-là même qu'il imite (et qui l'ont pris avec humour)!

Prométerre avait organisé, depuis octobre 2020, de nombreux évé-

nements, dont le fil rouge était l'installation de miniparcelles de cultures en ville de Lausanne afin de mieux sensibiliser la population urbaine aux réalités de l'agriculture. (GNA)



Quelque 300 invités et officiels ont participé à la soirée de clôture.

photos © petar-photos.com - Prométerre



Après la partie officielle, les invités ont assisté au nouveau spectacle de Yann Lambiel, «Multiple».



Claude Baehler, Guy Parmelin, Lorella Pfirter, Philippe Leuba et Luc Thomas.



Un café avec...

Béatrice Isoz,
Directrice, Terremploi

Comment êtes-vous arrivée à ce poste?

Je suis là depuis le 1^{er} juin 2021. Lorsque je me suis présentée, mes compétences professionnelles (connaissance des salaires, des assurances sociales, expérience en gestion d'équipe) ont, bien entendu, eu de l'importance. Mais cela s'est aussi joué sur le plan humain, très important. Personnellement, j'étais ravie d'intégrer un poste rempli de défis dans une structure qui reflète mes valeurs et mes origines.

Quel est le bilan jusqu'ici?

C'est passé à vitesse grand V! J'ai commencé par me familiariser avec mon nouvel environnement professionnel, ainsi que par réorganiser le dépannage et engager trois personnes. On m'avait dit «il y a du pain sur la planche», je l'ai bien compris. J'adore l'idée de mettre en place un changement durable.

Un des projets en cours?

La simplification de la gestion administrative, dont le but est

de faciliter la vie de nos exploitants et celle de mon équipe. Cela passe aussi par une bonne entente générale, alors je travaille sur la communication. Par exemple, tous les matins, on fait un point d'équipe. Chacun et chacune expose son objectif de la journée, ses dossiers en cours, ses obstacles et on échange. Cela contribue à une meilleure transmission des informations, et au final un meilleur service à nos clients.

Quelles valeurs vous portent au travail?

L'exemplarité et l'esprit d'équipe. Au sein de Terremploi certes, mais sans oublier qu'on fait partie d'une plus grande structure qui est Prométerre. On œuvre tous dans le même but, ensemble.

Et à côté, vous faites quoi?

Je cuisine et je danse depuis que je suis petite. Ce sont mes deux manières de me ressourcer. D'ailleurs un de mes souhaits pour l'année prochaine est de participer au spectacle de l'école de danse. (VC)



Réponse d'expert...

Michael Molnar,
Directeur, Société rurale de protection juridique (SRPJ)

La question - Le bailleur peut-il imposer au fermier un mode d'exploitation de la parcelle affermée, comme promouvoir la biodiversité?

La réponse - Le plus souvent, l'exploitant agricole est lié au propriétaire du terrain par un contrat de bail à ferme agricole. Leur relation est régie par ce contrat. Conformément au principe de la liberté contractuelle, les parties conviennent librement de son contenu pour autant qu'il soit licite et conforme aux mœurs.

Lorsque le fermier se voit proposer un contrat pour la première fois, il sera inspiré de vérifier les obligations qui sont mises à sa charge. L'exploitant veillera à ce qu'aucune clause ne lui impose un mode d'exploitation spécifique, comme par exemple la promotion de la biodiversité. En cours de contrat, le propriétaire ne peut pas modifier unilatéralement la convention, ni donner des directives à son cocontractant. Par contre, le fermier reste tenu d'exploiter le terrain et de l'entretenir.

Dans l'hypothèse où le propriétaire viendrait à résilier le bail, il conviendrait de vérifier en tout premier lieu que le délai de résiliation (en principe d'une année) et le terme du congé (terme de printemps ou d'automne admis par l'usage local à défaut d'accord à ce sujet) soient respectés. Ensuite, il s'agirait de demander la motivation du congé par écrit. Le bailleur a l'obligation de motiver sa décision lorsque le fermier le demande. Pour le cas où les motifs laisseraient clairement entendre que le congé a été donné dans le but d'imposer au fermier de nouvelles conditions défavorables, ce dernier pourrait tenter d'obtenir son annulation, ce par analogie avec les règles régissant le contrat de bail à loyer.

Dans tous les cas, le fermier devrait demander la prolongation du bail en adressant une requête dans ce sens à l'autorité compétente dans les trois mois suivant la réception du congé. Le cas échéant, il pourrait espérer une prolongation du bail de 3 à 6 ans.